



**LE SNES-FSU LANDES VOUS ACCOMPAGNE
ET PEUT ANIMER UNE DE VOS HEURES
SYNDICALES MENSUELLES, N'HÉSITEZ PAS À
NOUS CONTACTER UNE SEMAINE À L'AVANCE.**

→ Vous défendre.
→ Vous informer.
→ Agir ensemble.
→ Proposer.

Ces heures sont des moments
d'échanges collectifs essentiels sur
l'actualité de vos établissements, de
notre profession et du service public.

**Tout personnel a le droit d'y participer,
qu'il soit syndiqué ou pas.**

Modèle de lettre à déposer au moins 8 jours à l'avance

Monsieur (Madame) le principal (proviseur)	Date
La section syndicale SNES-FSU de l'établissement vous informe de la tenue d'une réunion dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale le deh àh	
Avec toutes nos salutations Pour la section SNES-FSU (une ou deux signatures)	

contact



- ✉ snes40@bordeaux.snes.edu
- ☎ 06.85.34.35.87
- ☎ 06.12.51.76.53